



## **FONDS DE DOTATION ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2020  
**FONDS DE DOTATION ASRIR 2 DÉVELOPPEMENT**  
Siège social : 6 rue du Village  
64320 - ARESSY

*Ce rapport contient 6 pages en dehors des comptes annuels annexés  
soumis au visa du commissaire aux comptes*

## FONDS DE DOTATION ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

Siège social : 6 rue du Village – 64320 ARESSY

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Membres,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION ASRIR 2 DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 2 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant le Covid-19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif du FONDS DE DOTATION ASRIR 2 DEVELOPPEMENT est constitué de 1 436 197 € d'autres titres immobilisés.

La note « Autres titres immobilisés » de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations financières.

Nos travaux ont consisté à examiner, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, les procédures de détermination des estimations relatives à une éventuelle dépréciation des titres à la clôture de l'exercice, ainsi qu'à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 2 février 2021 et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 18 février 2021

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**  
Commissaire aux comptes



Stéphane KONTOWICZ  
Associé, gérant



**Bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	1 048 917	244 925	803 992	824 609
Prêts	60 205		60 205	345 000
Autres immobilisations financières	572 000		572 000	577 264
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 681 122</b>	<b>244 925</b>	<b>1 436 197</b>	<b>1 746 873</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Autres créances	37 110		37 110	35 010
Divers				
Valeurs mobilières de placement	106 809		106 809	98 929
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	560 151		560 151	392 147
Charges constatées d'avance				1 200
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>704 070</b>		<b>704 070</b>	<b>527 286</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 385 192</b>	<b>244 925</b>	<b>2 140 267</b>	<b>2 274 160</b>

**Bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 537 000	2 537 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-290 510	-185 803
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-119 144</b>	<b>-104 707</b>
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 127 346</b>	<b>2 246 490</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions d'invest sur biens non renouvelables		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle des tiers financeurs		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>2 127 346</b>	<b>2 246 490</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 365	15 344
Dettes fiscales et sociales	3 556	12 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>12 921</b>	<b>27 670</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 140 267</b>	<b>2 274 160</b>



**Compte de résultat FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	%	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits	39		2	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>39</b>		<b>2</b>	
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	26 534		20 922	
Impôts et taxes	61		55	
Salaires et Traitements	14 349		13 000	
Charges sociales	4 701		4 565	
Amortissements et provisions				
Autres charges	5		4	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>45 650</b>		<b>38 546</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-45 612</b>		<b>-38 543</b>	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	77 456		139 610	
Charges financières			78 960	
<b>Résultat financier</b>	<b>77 456</b>		<b>60 650</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>31 844</b>		<b>22 107</b>	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	150 000		115 542	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-150 000</b>		<b>-115 542</b>	
Impôts sur les bénéfices	988		11 272	
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-119 144</b>		<b>-104 707</b>	
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
<b>Emploi des contributions volontaires en nature</b>				

## *Faits caractéristiques FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT*

### *Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable*

L'exercice clos le 30 septembre 2020, n'a fait l'objet d'aucun versement complémentaire de dotation en capital par l'association A.S.R.I.R.

Le total de la dotation en capital s'élève toujours à 2.537.000 euros depuis la clôture 30 septembre 2017.

### *Autres éléments significatifs*

#### *Impact de l'évènement Covid-19 sur les comptes de l'exercice :*

L'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019 a été prononcé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le 30 janvier 2020.

Cependant, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers de l'exercice.

Elle n'a pas été amenée à mettre en place des mesures spécifiques telles que le recours à l'activité partielle, la négociation de reports d'échéances de paiements des cotisations sociales ou des factures de prestataires.

Au cours de l'exercice, le FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT a poursuivi son activité de gestion patrimoniale des titres immobilisés, mais sans investir dans de nouveaux projets.

La crise n'a pas impactée la trésorerie dans la mesure où :

- la redistribution au profit de l'association ASRIR de 150.000 euros, décidée au titre de l'exercice précédent a été effectuée en début d'exercice le 2 octobre 2019,
- mais au début de la période Covid-19, le remboursement du prêt de la société SIP arrivé à terme est intervenu le 4 mars 2020 pour 307.000 euros, auquel se sont ajoutés les intérêts de 4.822 euros et a permis de renflouer la trésorerie.

Seul le versement des intérêts mensuels de 5.264 euros, à encaisser des mois de juin à septembre 2020 de la société Thomas LLYOD, soit 20.057 euros, ont été différés (l'encaissement a cependant repris en décembre 2020, pour les intérêts du mois de juin 2020).

A la date de l'arrêté des comptes du 30 septembre 2020, eu égard à ces faits et à la situation de l'association, il est estimé que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

## *Règles et méthodes comptables FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT*

### **Désignation de l'association : FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020, dont le total est de 2 140 267 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 119 144 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 2 février 2021 par les dirigeants de l'association.

### ***Règles générales***

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

#### **Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

---

## Règles et méthodes comptables FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 078 317		29 400	1 048 917
- Prêts et autres immobilisations financières	922 264	23 000	313 059	632 205
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 000 581</b>	<b>23 000</b>	<b>342 459</b>	<b>1 681 122</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 000 581</b>	<b>23 000</b>	<b>342 459</b>	<b>1 681 122</b>

**Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			23 000	23 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>23 000</b>	<b>23 000</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste			-307 795	-307 795
Virements vers l'actif circulant			307 795	307 795
Cessions			29 400	29 400
Scissions				
Mises hors service			5 264	5 264
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>342 459</b>	<b>342 459</b>

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- ECO-WALL Prêt N°2 : 19 000 euros
- ECO-WALL Prêts N°3-4-5 : 4 000 euros

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

**Immobilisations financières**

## AUTRES TITRES IMMOBILISES :

– Parts sociales CRCA :

10 parts sociales souscrites lors de l'ouverture du compte le 30 novembre 2016 auprès du CRCA.

– Titres FRANCE SOIR GROUPE (ex Mutualize Corporation – Cards' Off) :

Aucun mouvement n'est intervenu sur ce placement au cours de l'exercice.

La valeur d'achat du portefeuille à la clôture est de 213.827 euros pour 1.951.680 actions, soit 0,11 euros de valeur moyenne par action. La valorisation estimée à la clôture 30 septembre 2020 est de 0,0070 euros par action, contre 0,0025 euros à la fin de l'exercice précédent.

En conséquence, une reprise de provision de 8.782 euros a été comptabilisée en produits financiers, ramenant la provision pour dépréciation de 208.948 euros à 200.165 euros.

– Parts sociales VERIFORT XI (ex Fairvesta Mercatus – Allemagne):

Aucun mouvement de titres n'est intervenu sur l'exercice.

Le portefeuille comprend toujours le placement initial de 2014 de 2.000 parts à 100 euros, soit 200.000 euros.

Les intérêts encaissés jusqu'en septembre 2020 comptabilisés en revenus financiers s'élèvent à 13.000 euros.

Ces derniers ne sont pas imposables en France car ils relèvent selon convention, d'une fiscalité en Allemagne.

– Parts sociales ICBS–SCS PYTHAGOREIMMAG :

A la clôture précédente, le portefeuille était composé de 876 parts à 100 euros soit 87.600 euros, restant sur le placement initial souscrit en juillet 2014.

Selon le contrat de cession signé le 20 octobre 2019 avec effet au 16 janvier 2020, 45 parts sociales ont été cédées à 133,51 euros pour 6.008 euros par transfert de propriété selon échéancier prévu, générant une plus value de cession de 1.508 euros.

Au 30 septembre 2020, restent en portefeuille 831 parts sociales à 100 euros soit une valeur d'achat de 83.100 euros.

Aucune dépréciation n'est à constater puisque le cours unitaire de la part s'élève à 140,13 euros soit une valorisation à 116.449 euros, supérieure à la valeur d'achat.

– Parts sociales ICBS–SCS MAGDEVELOPPEMENT :

A la clôture précédente, le portefeuille est composé de 4.456 parts à 100 euros soit pour 445.600 euros, restant sur le placement initial souscrit en juin 2016.

Selon le contrat de cession signé le 20 octobre.2019 avec effet au 20 janvier 2020, 249 parts sociales à 120,57 euros pour 30 022 euros par transfert de propriété selon échéancier prévu, générant une plus value de cession de 5.122 euros

Au 30 septembre 2020, restent en portefeuille 4.207 parts sociales à 100 euros soit une valeur d'achat de 420.700 euros.

Aucune dépréciation n'est à constater puisque le cours unitaire de la part s'élève à 127,18 euros soit une valorisation à 535.063 €, supérieure à la valeur d'achat.

– Titres Sté VIAGEFI 5 Limited :

Aucun mouvement de titres n'est intervenu sur l'exercice.

Le portefeuille comprend l'achat de gré à gré à la SAS Mercerie RASCOL de 120 actions à 1.094 euros, soit pour 131.280 euros réalisé le 29 juin 2017.

Il s'agissait d'une souscription dans un fonds fermé anglo-français de petite capitalisation investi en immobilier d'habitation (durée statutaire 15 ans).

La valeur nominale de l'action est de 1.000 euros selon certificat de souscription délivré par la Sté VIAGEFI 5 Limited.

Selon l'information communiquée aux investisseurs par l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2018 qui s'est tenue le 23 octobre 2019, la valeur de la part estimée est ramenée à 721 euros, soit une valorisation de clôture de 86.520 euros.

A la date d'arrêté des comptes, compte tenu de la crise sanitaire de COVID 19, l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de 2019 n'était pas encore intervenue.

En conséquence, pour la clôture des comptes 30 septembre 2020, il a été décidé de maintenir la provision pour dépréciation antérieurement constituée pour 44.760 euros, déterminée par rapport à cette dernière valeur connue de 721 euros.

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

– Prêt à court terme SIP :

Le contrat de prêt destiné au développement commercial de la société SIP, signé le 31 janvier 2019 pour 307 000 € sur une durée initiale de 6 mois, a été en totalité remboursé le 4 mars 2020, avec encaissement des intérêts sur 13 mois au taux de 1,46% à hauteur de 4.822 euros.

Ces intérêts d'obligations françaises sont taxables à 10%.

– Prêts sur projet 2 ECO WALL TECH de la société AAC Phil Tech :

Prêt qui s'inscrit dans le cadre du projet de fabrication et commercialisation du mur 2 Eco-Wall aux Philippines et dans le monde par un entrepreneur français M.François SCHMITT, à partir d'une nouvelle technologie de construction en béton cellulaire (Autoclaved Aerated Concrete– AAC) de murs écologiques avec des matériaux recyclés.

Le prêt N°1 signé le 13 mars 2019 a été accordé à hauteur de 38.200 euros pour une durée de 4 ans, avec remboursement d'un capital mensuel de 795 € et, versement d'intérêts annuels au 31 décembre au taux nominal de 10% l'an, calculés à compter du 1er mai 2019.

Ce dernier est garanti par nantissement de matériels de production pour 33.200 euros et caution personnelle du dirigeant.

Le total des trois versements effectués au titre de ce prêt au cours de l'exercice précédent, ont été limités à 38.000 euros.

Sur l'exercice en cours, la première échéance en capital pour 795 euros est intervenue comme prévue en date du 5 novembre 2019, ramenant le solde du prêt à 37.205 euros à la clôture de l'exercice.

Cependant, par prudence, les intérêts courus à recevoir à la clôture 30 septembre 2020 n'ont pas été provisionnés.

Un nouveau prêt N°2 de 20.000 euros a été accordé le 23 octobre 2019 à cette société.

Cependant, les deux versements effectués sur l'exercice 30 septembre 2020, représentent seulement un total de 19.000 euros.

Trois autres nouveaux prêts N°3-4-5, représentant une somme totale de 4.000 euros, ont été versés au cours de l'exercice, respectivement pour :

– N°3 : 600 euros signé le 15/04/2020 pour financement de l'activité de gardiennage de la fabrique, compte tenu Covid-19,

- N°4 : 2.500 euros signé le 20/07/2020 pour lancement d'une activité de fumerie de viande sur site, permettant de dégager des revenus qui financeront en partie les charges du projet initial,

- N°5 : 900 euros signé le 03/09/2020 pour financement de l'achat d'une climatisation permettant la mise en activité d'une cuisine industrielle pour grand public.

Le remboursement (capital et intérêts) des prêts 2–3–4–5 n'est prévu qu'au terme du remboursement du prêt initial, au taux de 10%.

Cependant, par prudence, les intérêts courus à recevoir sur l'ensemble de ces 5 prêts soucrits n'ont pas été provisionnés à la clôture au 30 septembre 2020.

Ces prêts sont garantis par caution personnelle du dirigeant M.François SCHMITT et mise en garantie d'un bien immobilier.

– Participation Thomas LLYOD CT19D (Allemagne) :

Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice.

Le portefeuille comprend toujours la souscription du 23 mars 2017, d'une participation en commandite indirecte par apport nominal de 572.000 euros dans la société allemande Fünfte Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co.KG, qui gère un portefeuille diversifié de projets d'infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables (entreprises Cleantech).

Les frais de transaction pour 5% soit 28 600 euros, avaient été comptabilisés en charges du premier exercice.

Les dividendes encaissés sur l'exercice comptabilisés en produits financiers, s'élèvent à 47 378 euros et concernent seulement la période d'octobre 2019 à mai 2020. Les acomptes mensuels sur dividendes suivants ayant été différés compte tenu de la situation de crise sanitaire Covid-19.

Par prudence, aucune provision des dividendes à recevoir pour les mois de juin à septembre 2020, n'a été comptabilisée au 30 septembre 2020, malgré la volonté affirmée de l'entité, de régulariser dans le courant de mars/avril 2021.

Ces dividendes ne sont pas imposables en France car ils relèvent selon convention, d'une fiscalité en Allemagne.



## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 669 315 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	60 205		60 205
Autres	572 000		572 000
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	37 110	37 110	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>669 315</b>	<b>37 110</b>	<b>632 205</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	23 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	307 795		

Le poste Créances Autres, correspond au montant à reverser par le FDD ASRIR AVENIR pour 37.100 euros au FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT.

En effet, à l'issue de l'opération de substitution des rentes de VIAGEFI 6 réalisée par le FDD AVENIR en fin décembre 2019 et qui a également concerné le FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT, le compte courant de 35 000 € qu'il détenait a été remboursé et les intérêts à recevoir 2019 ont été perçus pour 2 100 €.

Le versement de régularisation sera effectué sur l'exercice suivant 2020-2021.

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	253 708		8 783	244 925
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>253 708</b>		<b>8 783</b>	<b>244 925</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières			8 783	
Exceptionnelles				

Immobilisations financières :

– Titres FRANCE SOIR GROUPE (ex Mutualize Corporation – Cards' Off) :

La provision pour dépréciation existante de 208.947 euros est ramenée à 200.165 euros à la clôture 30 septembre 2020, par une reprise de provision de 8.782 euros, dans la mesure où la valeur unitaire à la clôture est remontée de 0,0025 euros à 0,007 euros.

– Titres VIAGEFI 5 Limited :

La provision pour dépréciation antérieure de 44.760 euros en fonction de la valeur du titre estimée à 721 euros, selon communication de l'AG des comptes 2018 qui s'est tenue le 23.10.2019, a été maintenue par défaut, en l'absence de nouvelle information à la clôture 30 septembre 2020.

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

*Fonds propres***Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re	2 537 000				2 537 000
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		-104 707		-104 707	
Report à Nouveau	-185 803			104 707	-290 510
Excédent ou déficit de l'exercic	-104 707	104 707		119 144	-119 144
<b>Situation nette</b>	<b>2 246 490</b>			<b>119 144</b>	<b>2 127 346</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>2 246 490</b>			<b>119 144</b>	<b>2 127 346</b>

L'association ASRIR, en tant que membre fondateur du Fonds De Dotation ASRIR 2 DEVELOPPEMENT a versé, à titre de dotation en capital, la somme totale de 2.537.000 euros :

- soit 446.000 euros sur l'exercice 31.12.2012,
- soit 60.000 euros sur l'exercice 31.12.2013,
- soit 505.000 euros sur l'exercice 31.12.2014,
- soit 921.000 euros sur l'exercice 31.12.2016,
- soit 605.000 euros sur l'exercice 30.09.2017.
- néant sur les exercices 30.09.2018 et 2019 et 2020

La consommabilité de cette dotation en capital étant autorisée par les statuts.

## Notes sur le bilan FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 921 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 365	9 365		
Dettes fiscales et sociales	3 556	3 556		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>12 921</b>	<b>12 921</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Le poste Dettes fiscales comprend l'Impôt Société pour 998 euros, calculé au titre de l'exercice sur les revenus mobiliers encaissés sur :  
 – intérêts des obligations de la société SIP pour 4.822 euros taxables à 10%,  
 – intérêts de compte courant de la société VIAGEFI 5 pour 2.100 euros taxables à 24%.

**Charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	9 365
PERSONNEL- Autres charges à payer	1 350
ORGANISMES SOCIAUX - Charges à payer	443
<b>Total</b>	<b>11 158</b>

*Notes sur le compte de résultat FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**Charges et produits d'exploitation et financiers***Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

**Résultat financier**

	30/09/2020	30/09/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	62 043	94 327
Reprises sur provisions et transferts de charge	8 783	40 409
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	6 630	4 874
<b>Total des produits financiers</b>	<b>77 456</b>	<b>139 610</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		78 960
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>78 960</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>77 456</b>	<b>60 650</b>

*Charges et Produits exceptionnels***Résultat exceptionnel***Opérations de l'exercice*

	Charges	Produits
Redistribution revenus de capitalisation à l'ASRIR	150 000	
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	

*Autres informations FDD ASRIR 2 DEVELOPPEMENT**Engagements financiers***Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Prêt N°1 ECO-WALL : nantissement matériels production micro usine et caution personnelle de F.SCHMITT</i>	37 205
<i>Prêt N°2 ECO-WALL : mise en garantie bien immobilier et caution personnelle de F.SCHMITT</i>	19 000
<i>Prêts N°3-4-5 ECO-WALL : mise en garantie bien immobilier et caution personnelle de F.SCHMITT</i>	4 000
Avals et cautions	60 205
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>60 205</b>